

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUILLET 2026
--	--

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois juillet 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : Pascal POCHAT-BARON,
Véronique DROUET NOVEL, Francis GOY, Sébastien PELLET, Laëtitia SECCO, Pierre VALENTIN, Véronique ALEXANDRE
Gauthier AIGLOZ, Nadine BROISIN, Valérie BRUNA BLEICHNER, Monique COCOLOMB, Christophe COPCHARD, Carole GAVARD MOLLIARD, Nadia LAOUFI, Martial MACHERAT, Gérard MILESI, Roselyne VIOLLET, Zénaïde MONTESINOS, Michel STAROPOLI

Absents représentés :

Gérald VIGNY (procuration à Pascal POCHAT-BARON), Paul GIRARD (procuration à Laëtitia SECCO), Éric COULON (procuration à Sébastien PELLET), CENCI Antoine (procuration à Gauthier AIGLOZ), Florian GRANGE (procuration à Christophe COPCHARD), Isabelle PILLET (procuration à Monique COCOLOMB)

Absents excusés :

Florence PIERRE, DEVESA Marie

Nombre de membres en exercice : 27 Présents : 19 Représentés : 6 Votants : 25
--

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Laëtitia SECCO est élue secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

D2026-094 – Révision générale du PLU – autorisation de lancement d'une consultation

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON

Vu le code des marchés publics,

Vu le projet de révision générale du PLU,

Monsieur le Maire stipule que le PLU doit être modifié. Afin d'engager les démarches, la commune a besoin d'une maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose donc de lancer une consultation relative à un marché de services pour retenir un prestataire. La mission étant estimée à plus de 60.000€HT, la consultation sera réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation sous forme d'une procédure adaptée.

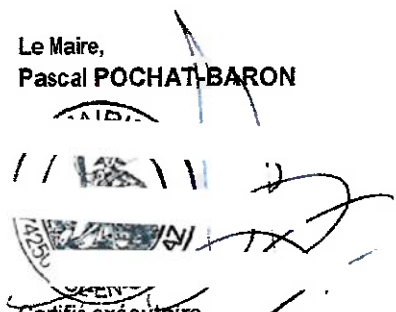
Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation par le biais d'une procédure adaptée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations de consultation
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

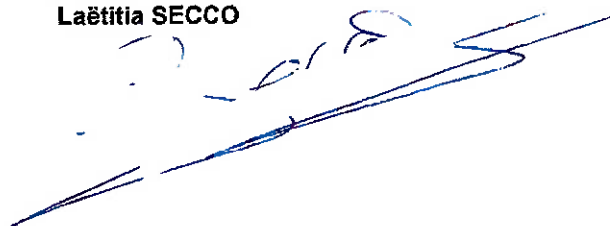
VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
 Les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour Extrait conforme

Le Maire,
 Pascal **POCHAT-BARON**



La secrétaire de séance,
 Laëtitia **SECCO**



Certifié exécutoire
 Télétransmission sous-préfecture le
 Publication en ligne le
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,
 Stéphane **COCHARD**